

# Séance du 29 janvier 2021

(Date de convocation : 22 janvier 2021)

Sous la présidence de **Mme DI GLERIA Karole, Maire.**

Membres en exercice : 14.

Présents : **CETTOUR-JANET Raphaël, CHARLES Paul, DI GLERIA Karole, GERARDIN Thierry, FINKELSTEIN Aurélie, LACROIX Stéphanie, LAUSENAZ-GRIS Claude, MARIET Pascal, MERCIER-GALLAY Eric, MORIZE Patrick, BARRATEAU Laurent, FESSON Frédéric, CARTAILLER Jean-Claude**

Absents : **NEGRE Robin**

Secrétaire de séance : **LACROIX Stéphanie.**

## **I – PRESENTATION DE L'ETUDE COMPARATIVE ENTRE LES PROJETS VALOREM ET CAYROL POUR OUVRIR LA REFLEXION SUR UNE CENTRALE HYDAULIQUE**

Pascal MARIET présente le comparatif entre les projets des sociétés Valorem et Cayrol.

Les 2 projets de tracés proches sont basés sur les mêmes conditions hydrologiques particulièrement favorables à Chevenoz du fait d'une pente de la Dranse supérieure à la moyenne, ce qui augmente l'énergie convertible en électricité.

Les propositions contractuelles ne sont définies que pour 20 ans, bien que les contrats portent sur davantage d'années.

Le projet de Valorem amène plusieurs questionnements tant sur la clarté de la rédaction du contrat que de la productivité promise qui est surestimée de 30% par rapport au simulateur mis à disposition par la société d'ingénierie « Hydreole ». Le Projet Cayrol présente un écart de 10% et les éléments contractuels en sont plus lisibles tout en restant à vérifier.

Les contreparties financières proposées par les 2 entreprises sont basées sur un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé avec le distributeur d'électricité.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal doit se prononcer d'une part sur le principe d'une telle installation sur le territoire de la commune et d'autre part de communiquer les remarques et propositions afin de poursuivre le cas échéant le projet et entamer une procédure de marché publique ad-hoc.

Ce point sera rediscuté lors du prochain Conseil municipal.

## II – ANNULATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA CONVENTION AVEC LA CCPEA POUR LA GESTION DE L'EAU VOTEE LE 11 DECEMBRE 2020

Les services de la CCPEVA et la préfecture se sont rencontrés en décembre.

La commune a donc été informée mi-décembre par la CCPEVA puis par un courrier de la Préfecture en date du 18 janvier 2021 que la convention adoptée par délibération n°60/2020 du 11 décembre 2020 contenait des irrégularités.

Le conseil municipal de CHEVENOZ, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le :

- Retrait de la délibération n°60/2020 du 11 décembre 2020 ;
- L'annulation du projet de convention relatif à la gestion de services de la compétence eau potable.

## III – TARIFS COMMUNAUX 2021

Les associations de la commune pourront louer gratuitement la salle 2 fois par an pour organiser une manifestation. Elles ne paieront que les charges. A partir du 3eme évènement, elles paieront le tarif ainsi que les charges définis ci-dessous. Les tarifs communaux pour 2021, votés à l'unanimité sont les suivants :

TYPE DE PRESTATION CONCERNEE	TARIF
<b>DENEIGEMENT POUR LE COMPTE D'ERDF</b>	
Déneigement abords centrale électrique de CHEVENOZ	120,00 €
Déneigement accès à la prise d'eau du hameau du Fion	120,00 €
Déneigement réservoirs	120,00 €
Fauchage réservoirs des Gaillères	120,00 €
<b>LOCATION DE LA SALLE DES FETES</b>	
Associations de CHEVENOZ : salle avec bar uniquement	300,00 €
Associations de CHEVENOZ : salle avec bar et cuisine	400,00 €
Particuliers habitant CHEVENOZ : salle avec bar uniquement	300,00 €
Particuliers habitant CHEVENOZ : salle avec bar et cuisine	400,00 €
Particuliers extérieurs à la commune : salle avec bar uniquement	500,00 €
Particuliers extérieurs à la commune : salle avec bar et cuisine	700,00 €
Associations extérieures à la commune : salle & bar uniquement	500,00 €
Associations extérieures à la commune : salle avec bar et cuisine	700,00 €
Caution	1 500,00 €
Charges salle des fêtes	60,00 €
<b>CONCESSIONS AU CIMETIERE</b>	
Cimetière : caveau 3 places	2 150,00 €
Cimetière : caveau 2 places	1 765,00 €
Cimetière : concession trentenaire colombarium	920,00 €
Cimetière : concession trentenaire, le m2	170,00 €
<b>INTERVENTIONS DES CANTONNIERS</b>	
Interventions cantonniers pour particuliers avec tracteur	85,00 € /h
Intervention cantonniers pour particuliers sans tracteur	45,00 € /h

#### **IV – MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EHPAD DU VAL D'ABONDANCE**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les représentants de la commune au Conseil d'Administration de l'EHPAD du Val d'Abondance en prenant une nouvelle délibération qui annule et remplace la délibération n° 40/2020 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 et désigne :

- Monsieur MARIET Pascal, conseiller, délégué titulaire ;
- Monsieur MERCIER-GALLAY Eric, conseiller, délégué suppléant.

#### **V – PROJET TUNNEL MADAME VERNAZ**

Afin de démarrer son activité de production maraîchère, Mme VERNAZ souhaite implanter un tunnel agricole route d'Arce.

Le Conseil municipal souhaite soutenir ce projet et examine la possibilité d'une installation temporaire dans l'attente d'un emplacement plus approprié.

#### **VI - PROJETS POUR 2021**

- Site internet
- Centrale hydraulique
- Réflexion sur la mise en place d'un Conseil municipal des jeunes
- Défibrillateur
- Alertes SMS
- Place handicapée
- Projet « France services itinérants »

#### **VII - QUESTIONS OU INFORMATIONS DIVERSES**

Afin de permettre aux habitants d'accéder à des services et conseils administratifs sur la commune, la CCPEVA va mettre en place début 2022, un espace « France services itinérants».

Le feu à côté de l'école dysfonctionne. Relancer l'entreprise SPIE.

Voir comment installer une poubelle à l'abri bus côté parking église afin d'éviter les déchets qui s'accumulent sur le banc et à côté de l'abri bus.

Vol de traverses de chemin de fer : elles ont été retrouvées et vont être réinstallées. La CCPEVA a porté plainte.